

## Crénorien. "C du Vent" adresse un recours gracieux au préfet



*Philippe Fatras demande le retrait du Permis de construire « au nom des riverains qui devront supporter les nuisances durant 20 ans ».*

L'association « C du vent » a adressé, le 1<sup>er</sup> novembre, une demande de recours gracieux au préfet contre le permis de construire du parc éolien de Crénorien. Elle craint que les nuisances sonores constatées au Merdy ne se reproduisent aussi à Crénorien, attirant l'attention sur des études acoustiques

reconnues conformes selon la réglementation mais ne correspondant pas à la réalité variant « selon la force et l'orientation des vents de jour comme de nuit ». Une cinquantaine de maisons se trouvent dans le périmètre rapproché du parc : « C du vent » appréhende des problèmes de santé dus aux émissions d'infrasons et une perte de valeur patrimoniale de 30 % à 50 %.

### **Différents arguments avancés**

L'association appuie aussi sa demande sur les arguments. Elle craint un impact sur le milieu naturel lors du chantier, impact sur le paysage par une trop forte concentration d'aérogénérateurs (27 prévues ou à l'étude au pied des Montagnes noires sans étude paysagère globale).

Par ailleurs, « Les éoliennes du parc de Crénorien créent un réel danger aux avions en phase d'atterrissage sur l'aérodrome de Guisriff (3,7 km), s'ils devaient, pour des raisons de sécurité, remettre les gaz et virer ouest », estime l'association.

Enfin, elle craint aussi la destruction d'oiseaux et de chauve-souris.